

**POLITIQUE RELATIVE À L'UTILISATION DU SYSTÈME INFORMATIQUE,
DE L'INTERNET ET DU SERVICE DE MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE**

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

La **RÉGIE DE RÉCUPÉRATION DE L'ESTRIE** (ci-après la « **Régie** ») met à la disposition de certains de ses salariés des ressources informatiques dont l'intégrité et le bon fonctionnement sont essentiels à ses activités. La Régie doit s'assurer que ses ressources informatiques sont utilisées de façon sécuritaire et rationnelle par ses salariés, le personnel cadre et ses dirigeants. Une utilisation abusive ou inadéquate de ses ressources peut entraîner une perte de temps et une baisse de productivité nuisant à l'entreprise, et même provoquer une propagation de virus pouvant détériorer le système informatique de la Régie. Cette politique a donc pour but de rappeler les obligations qui incombent aux personnes appelées à utiliser le système informatique de la Régie (ci-après les « **Utilisateurs** » ou un « **Utilisateur** ») mis à leur disposition, de temps à autre, par la Régie.

1. RÈGLES GÉNÉRALES SUR L'UTILISATION DU SYSTÈME INFORMATIQUE

- 1.1. Lorsque la politique réfère à l'expression « **système informatique** », cela comprend notamment les logiciels et applications, le matériel informatique (« hardware ») incluant les téléphones mobiles, le site Internet officiel de la Régie, le réseau, les imprimantes, le modem et les dossiers et données qui peuvent être contenus dans les ordinateurs de bureau ou portatifs ou téléphones mobiles notamment.
- 1.2. Pour les fins de la présente politique, le « **responsable du système informatique** » est la directrice générale de la Régie.
- 1.3. Le système informatique fourni par la Régie et le matériel qui s'y rattache doivent être utilisés uniquement pour l'exercice des fonctions de l'Utilisateur. L'utilisation personnelle du système informatique nécessite une approbation écrite du supérieur immédiat ou de la direction.
- 1.4. Les Utilisateurs sont responsables en toutes circonstances d'utiliser le système informatique de façon raisonnable, professionnelle et éthique. Toute utilisation abusive du système informatique est interdite.
- 1.5. Tout mot de passe confidentiel qui est remis à un Utilisateur afin d'avoir accès au système informatique demeure confidentiel. L'Utilisateur doit prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires et raisonnables afin que celui-ci ne soit pas dévoilé, ni utilisé par une autre personne.

- 1.6. L'ensemble du matériel informatique et tous les droits qui s'y rattachent appartiennent exclusivement à la Régie. Par conséquent, l'Utilisateur s'engage à ne pas copier ou utiliser d'une manière illégale, abusive ou non conforme ceux-ci.
- 1.7. L'Utilisateur s'engage également à ne pas modifier ou altérer toute composante du système informatique.
- 1.8. L'installation, la modification ou le retrait de logiciels ou d'applications du système informatique de la Régie nécessitent une autorisation écrite du responsable du système informatique de l'entreprise.
- 1.9. L'Utilisateur ne doit pas tenter de mettre en échec les mesures de protection des données et du système informatique mises en place par la Régie.
- 1.10. L'Utilisateur ne doit pas tenter d'accéder sans autorisation à des secteurs restreints du système informatique dont l'accès ne lui est pas permis dans le cadre de ses fonctions.

2. L'UTILISATION DE L'INTERNET ET DU COURRIER ÉLECTRONIQUE

- 2.1. L'Internet et le service de messagerie électronique sont des outils de travail qui doivent être utilisés conformément à la présente politique et uniquement dans le cadre des fonctions ou tâches que l'Utilisateur doit effectuer pour le compte de la Régie et qui sont autorisées par cette dernière.
- 2.2. L'utilisation de l'Internet ou du service de messagerie électronique pour des fins personnelles ou d'une manière non conforme à la politique est strictement interdite. Rien dans l'utilisation de l'Internet et du service de messagerie électronique ne doit être considéré comme étant confidentiel ou faisant partie de la vie privée de l'Utilisateur.
- 2.3. L'utilisation de l'Internet et du service de messagerie électronique est strictement interdite pour :
 - créer, accéder, télécharger, recevoir ou diffuser du matériel de propagande, contraire aux bonnes mœurs ou à caractère pornographique, obscène, vulgaire, haineux, violent, inapproprié ou illégal;
 - diffuser des informations confidentielles ou privilégiées concernant la Régie, ses salariés, ses clients, ses fournisseurs ou ses partenaires, à moins que cela ne soit requis dans le cadre des fonctions ou tâches de l'Utilisateur et que ce dernier ait obtenu une autorisation préalable de la direction de la Régie;
 - discriminer, harceler, diffamer, injurier ou autrement porter préjudice à quiconque;
 - diffuser ou conserver du matériel commercial ou personnel de sollicitation ou de promotion;
 - transmettre ou recevoir des courriels de masse non sollicités, tels que des courriels, lettres ou des publicités en chaînes.

- 2.4. Le matériel envoyé ou reçu par l'entremise de l'Internet ou du service de messagerie électronique doit faire l'objection d'une vérification afin de ne pas introduire de virus informatique ou de logiciels malveillants qui pourraient paralyser ou nuire aux activités du système informatique.
- 2.5. Tout Utilisateur ayant accès au service de messagerie électronique de la Régie est tenu de vérifier l'arrivée de messages électroniques quotidiennement et d'y répondre dans les meilleurs délais.
- 2.6. Tout Utilisateur doit veiller à ce que tous les messages ayant une valeur d'archive soient conservés dans un système de gestion de l'information sécuritaire et organisé.
- 2.7. La Régie a choisi d'insérer en pied de page de ses transmissions par courriel un avis relatif à la confidentialité et il est interdit de le retirer pour quelque motif que ce soit.
- 2.8. Les courriels transmis par l'entremise du service de messagerie de la Régie doivent être rédigés avec le même soin et avec la même courtoisie que le courrier traditionnel et doivent comporter un bloc de signature indiquant les informations suivantes : le nom de l'expéditeur, son titre au sein de la Régie, son numéro de téléphone et son numéro de télécopieur. Les envois effectués sous le couvert de l'anonymat ou d'un pseudonyme sont interdits.

3. ÉTHIQUE ET RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- 3.1. Tout Utilisateur est tenu de veiller à préserver la réputation de la Régie dans son utilisation du système informatique, de l'Internet et du service de messagerie électronique. En outre, il lui est interdit d'y communiquer ses opinions personnelles en laissant penser qu'il pourrait s'agir des opinions de la Régie.
- 3.2. Il est interdit de publier sur Internet des renseignements relatifs à la Régie ou tout renseignement de nature confidentielle ou privilégiée sans autorisation préalable de la direction de la Régie.
- 3.3. Tout Utilisateur doit informer le responsable du système informatique, dès que possible, de toute situation qui puisse mettre en péril la sécurité ou l'intégrité du système informatique.
- 3.4. L'Utilisateur ne peut utiliser toute composante du système informatique de façon à ne pas respecter les droits de licence, d'auteur ou de propriété intellectuelle d'autrui.
- 3.5. La Régie soutient et respecte les lois sur le droit d'auteur et les termes des licences octroyées par ses fournisseurs. Conséquemment, il est interdit notamment de :
 - 3.5.1. télécharger, installer ou utiliser un logiciel non autorisé par la Régie;
 - 3.5.2. copier ou modifier un logiciel utilisé par la Régie;
 - 3.5.3. télécharger ou installer dans le système informatique de la Régie des logiciels offerts sur Internet;

3.5.4. utiliser tout matériel, pour quelque fin que ce soit, sans avoir obtenu au préalable les autorisations nécessaires du titulaire des droits s'y rattachant (ex. image obtenue sur Internet non libre de droits);

3.5.5. copier, utiliser ou citer un texte sans que la référence d'origine y soit indiquée.

4. DROIT DE SURVEILLANCE

4.1. La Régie se réserve le droit d'effectuer, de temps à autre, une surveillance et/ou un contrôle quant à l'utilisation par un Utilisateur du système informatique, de l'Internet et/ou du service de messagerie électronique, notamment pour des fins opérationnelles, d'entretien, de vérification, de sécurité ou d'enquête.

4.2. En conséquence, l'Utilisateur autorise expressément la Régie à utiliser toutes les méthodes de surveillance et de contrôle qui sont à sa disposition afin de s'assurer que l'usage du système informatique, de l'Internet et du service de messagerie électronique est conforme à la présente politique.

5. SITE INTERNET

5.1. Toute page du site Internet officiel de la Régie lui appartient et doit être conforme aux lignes de conduite et aux politiques édictées par la Régie.

5.2. Les éditeurs du site Internet officiel de la Régie doivent veiller à la révision et aux mises à jour régulières des différentes pages de celui-ci et obtenir la permission du responsable du système informatique avant de publier, modifier ou retirer tout contenu.

6. SANCTIONS EN CAS DE NON-RESPECT

6.1. En cas de non-respect de la présente politique, la Régie se réserve le droit de :

6.1.1. retirer ou limiter les accès de tout Utilisateur à son système informatique et/ou à l'Internet;

6.1.2. dans le cas d'un salarié, imposer toute mesure administrative ou disciplinaire, pouvant aller jusqu'au congédiement;

6.1.3. dans le cas d'un fournisseur ou autre partenaire d'affaires de la Régie, imposer toute mesure prévue à tout contrat intervenu.

6.2. Toute personne témoin d'une violation à la présente politique doit en informer le responsable du système informatique, et ce, sans délai.

7. ENTRÉE EN VIGUEUR

7.1. La présente politique entre en vigueur à compter du 2 février 2021.

8. ATTESTATION DE L'UTILISATEUR

J'ai lu et compris la présente politique qui régit l'utilisation du système informatique, de l'Internet et du service de messagerie électronique, et je m'engage à la respecter intégralement.

Je reconnais et j'accepte que rien dans l'utilisation que je ferai du système informatique, de l'Internet et du service de messagerie électronique ne doit être considéré comme étant confidentiel ou faisant partie de ma vie privée. Je reconnais et accepte que l'utilisation que je fais de ces outils de travail est sujette, de temps à autre, à une surveillance et un contrôle par la Régie.

Je comprends que toute violation de cette politique peut entraîner le retrait ou une limitation de mes accès au système informatique et/ou à l'Internet ainsi que l'imposition de mesures administratives ou disciplinaires, pouvant aller jusqu'au congédiement.

Nom de l'utilisateur (en lettres moulées)

Signature de l'utilisateur

Date